



**HAL**  
open science

## Histoire du droit et humanités numériques II - Glose doctrinale, notes de bas de page, paratexte et TEI-XML

Prune Decoux

### ► To cite this version:

Prune Decoux. Histoire du droit et humanités numériques II - Glose doctrinale, notes de bas de page, paratexte et TEI-XML. 2020, <https://conde.hypotheses.org/1003>. hal-03156282

**HAL Id: hal-03156282**

**<https://hal.science/hal-03156282>**

Submitted on 2 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Histoire du droit et humanités numériques II - Glose doctrinale, notes de bas de page, paratexte et TEI-XML

Après un premier billet consacré à la [nécessité, pour l'histoire du droit, de s'emparer des outils offerts par les humanités numériques](#), nous allons désormais exposer la mise en pratique d'un de ces outils au sein du projet Condé. Ainsi, notre tâche, en tant qu'historienne du droit, consiste à dresser une cartographie intellectuelle de la pensée juridique normande, mission facilitée et enrichie par l'utilisation de la TEI-XML.

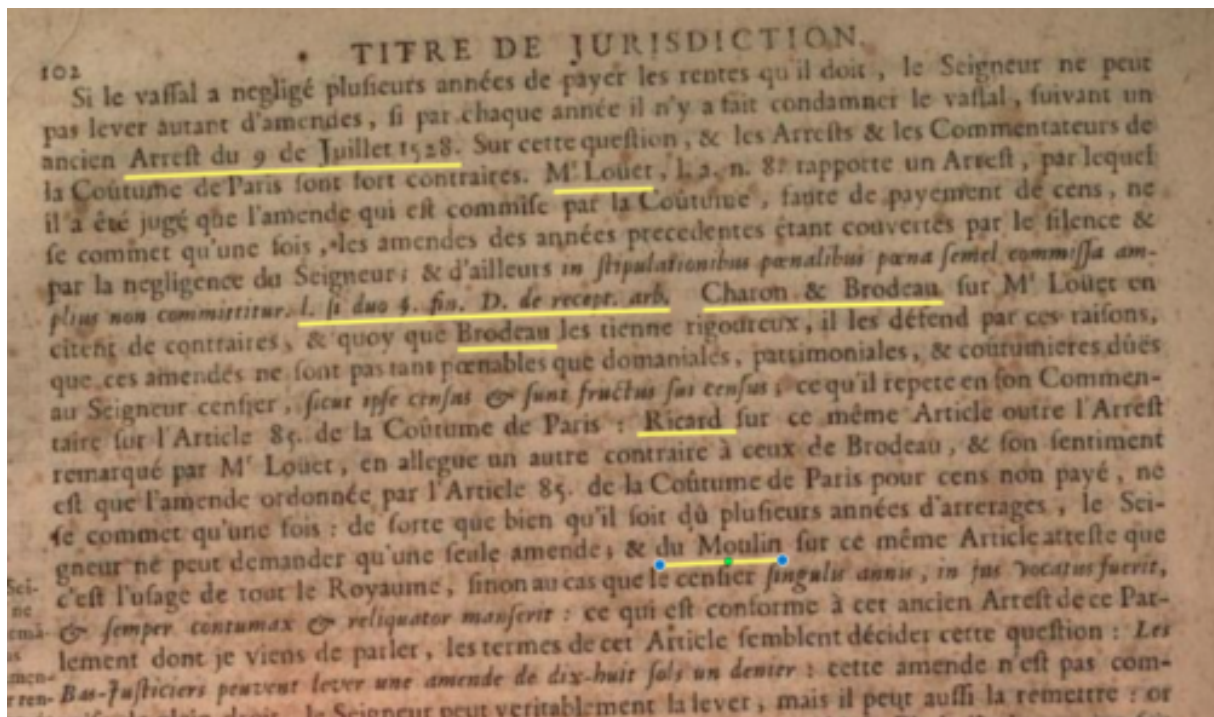
Il ne paraît plus d'usage d'étudier un texte sans le resituer dans son contexte global. Pourtant, les études sur les acteurs de la doctrine laissent trop fréquemment de côté leur environnement relationnel. Or, la construction des savoirs passe, inévitablement, par ce que les Anglo-saxons nomment le *scholarly bricklaying*<sup>[1]</sup>, c'est-à-dire le fait de s'appuyer sur d'autres travaux pour faire jaillir une production originale. Cette "maçonnerie intellectuelle" est souvent sous-jacente et, parfois, ignorée de l'auteur lui-même. Néanmoins, une des conditions constitutives de l'activité scientifique est d'offrir à son lecteur un "appareil critique", formé de références qui doivent servir à retracer le cheminement intellectuel de l'auteur<sup>[2]</sup>, ses maîtres, ses influences avouées, ses oppositions farouches. Si cette pratique n'a réellement été formalisée que depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, les auteurs classiques ne se privaient pas de ces mêmes références en convoquant un illustre prédécesseur au sein de leur texte ; de la même manière, la glose médiévale connaît les scolies, ces courtes notes entre les lignes ou dans la marge et qui servaient à des remarques philosophiques ou historiques sur un passage précis du texte<sup>[3]</sup>.

Ces différents phénomènes — notes, remarques marginales, citations — ont été identifiés comme des productions à part entière, dénommées « paratexte » : ce dernier, qui présente le texte au monde, et donc assure sa réception<sup>[4]</sup>, permet également d'analyser le raisonnement suivi par l'auteur. Les paratextes imbriquent deux ou plusieurs discours, puisque les mots ou les concepts d'un auteur sont convoqués au sein des mots ou concepts d'un autre auteur. Les notes infrapaginales, les citations et autres références nous

apparaissent donc comme autant d'éclairages sur les ressorts qui sous-tendent l'argumentation du discours.

Désireuse d'appliquer ce travail d'analyse à la pensée juridique normande, nous avons décidé de débiter par un ouvrage d'Henri Basnage, [La coutume réformée du païs et duché de Normandie](#). En effet, cet auteur se révèle très intéressant pour commencer un travail de référencement : tout d'abord, avant de s'attacher au fond des articles, il retrace l'historique de la matière et n'hésite pas à convoquer de nombreuses autorités, antiques ou contemporaines, au soutien de ses dires.

Lorsqu'il se penche sur un article en particulier, il en rappelle également souvent les origines ; surtout, il se livre à une analyse juridique qui se fonde sur les gloses doctrinales de jurisconsultes illustres ou de praticiens plus modestes, étayée par des textes normatifs de droit romain ou de droit canon, par des comparaisons avec d'autres coutumes et par l'application qu'en font les différents parlements – principalement celui de sa région, mais également celui de Paris.



Exemple du type de références susceptibles d'être répertoriées.

De ce fait, son œuvre fourmille de repères qui sont autant de jalons permettant de retracer le cheminement de sa pensée, l'érudition de ses critiques ou encore ses coquetteries d'homme savant. Le tri et le classement de ces données mérite à lui seul, et *a minima*, un

billet de blog. Ici, nous nous contenterons de souligner l'intérêt de l'[encodage TEI-XML](#) en la matière et les possibilités qu'il apporte.

Tout d'abord, il permet de constituer des **référencement complets et précis**. Il est ainsi possible, en premier lieu, d'établir des index d'auteurs, qui offrent une information synthétisée et accessible (voir [la vidéo de ce billet](#)). Par exemple, il n'est pas surprenant, pour un ou une spécialiste de la matière, de retrouver des renvois à Coquille ou à Du Moulin dans l'ouvrage de Basnage ; en revanche, les mentions à Denis d'Halicarnasse, Jacques Sirmond ou au pape Gélase aurait pu rester ignorées en l'absence d'index, sauf examen très approfondi de l'œuvre.

En plus de ces répertoires d'auteurs, nous avons comme projet de constituer des **tables d'arrêts**, l'étude de la jurisprudence irriguant toute l'œuvre de Basnage. Enfin, pour aller plus loin, nous souhaitons, en outre, **cataloguer les textes normatifs** mobilisés par le juriste : les différentes coutumes sur lesquelles il s'appuie, les ordonnances royales qu'il cite, les lois romaines ou les canons qui s'invitent au détour d'une argumentation.

Grâce à l'encodage TEI-XML, quelques clics remplacent des jours, voire des semaines de travail : le ou la canoniste désireux.se d'avoir une vue d'ensemble du type de sources utilisées par notre auteur verra regroupés tous les textes et personnalités dotés, en amont, de l'attribut « droit canon », et assortis, quand c'est possible, d'une **notice d'autorité**. Il en sera de même pour le droit romain, la législation royale, la jurisprudence, les différentes coutumes..... et tous les types de regroupements venant à l'esprit fertile du ou de la chercheuse – l'utilisation de la TEI-XML encourageant les ajouts et enrichissements.

Cette étape intermédiaire de catégorisation, qui se place entre le repérage des données et leur mise à disposition, est au cœur du travail de l'analyse de la pensée juridique. Elle se révèle donc être la plus intéressante mais également la plus délicate puisqu'elle suppose intuition, tri, classement, qualification, parfois manipulation. **À l'issue du travail opéré, pouvons-nous toujours dire que nous travaillons sur des données.... ou ne faudrait-il pas, plutôt, parler de *captées*<sup>[5]</sup>?** La différence est de taille et résume à elle seule tout l'apport du ou de la chercheuse dans le domaine des humanités numériques.

Prune DECOUX

- [1] D. J. DE SOLLA PRICE, « Invisible Colleges and the Affluent Scientific Commuter », *Little Science, Big Science... and Beyond*, Columbia University Press, 1986, p. 58.
- [2] M. BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Armand Colin, 2012, p. 92.
- [3] A. GRAFTON, *Les origines tragiques de l'érudition*, Éditions du Seuil, 1998, p. 183.
- [4] G. GENETTE, *Seuils*, Éditions du Seuil, 1987
- [5] J. DRUCKER, "Humanities Approaches to Graphical Display", *Digital Humanities Quarterly*, 2011.